

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 SEPTEMBRE 2012

Nombre de membres

- afférents au C. M. : 15
- en exercice : 14
- présents : 12

L'an deux mil douze et le dix septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Richard MASSEBEUF, Maire.

Date de la convocation :
30 août 2012

Présents : 12
CAMOIN Josiane
FONTAINE Isabelle
VOLLE Céline
VOLLE Georges

MASSEBEUF Richard
MIALON Michel
FRANÇOIS Marie-Line
BOURDELIN Marie-France

ROURESSOL Raymond
BACCONNIER Marc
AUBOSSU Solange
GUYON Marc

Date d'affichage :
30 août 2012

Absents : 2

SALQUE Patrick

PAILHES Christine

Procurations : 1

P. SALQUE à R. ROURESSOL

Secrétaire de séance élu :

GUYON Marc

En début de séance, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 JUIN 2012 est approuvé à l'unanimité.

1/OBJET : Attribution du marché « Travaux de rénovation et d'extension de l'Ecole »

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de rénovation et d'extension de l'Ecole, la procédure utilisée pour la mise en concurrence des entreprises est celle de la procédure adaptée.

Suite à la séance d'ouverture des plis du 28 août 2012 et à l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché par lots séparés qui se répartissent ainsi :

N° LOT	INTITULE	ENTREPRISE RETENUE	Montants H. T. + options		
			Montant total HT (+ options)	Montant travaux Hors cantine	Montant Travaux cantine
1	VRD – Démolition – Gros œuvre	SAS GONTIER MEYRAS	165 230.70 €	131 083.70 €	34 147.00 €
2	Isolation et enduit extérieur de façades	SARL COSTA MENDE	34 592.00 €	27 481.00 €	7 111.00 €
3	Charpente bois – Couverture	SAS MOULIN Charpente AUBENAS	29 310.65 €	18 359.36 €	10 951.29 €
4	Serrurerie – Charpente métallique	Lot infructueux - Reconsultation en cours			
5	Etanchéités	SAPEC VALENCE	95 877.25 €	90 572.00 €	5 305.25 €
6	Menuiseries extérieures PVC	SAS PIERREFEU VERNOUX EN VIVARAIS	17 841.96 €	10 071.65 €	7 770.31 €
7	Menuiseries intérieures bois	RANCHON AUBENAS	20 714.81 €	11 967.02 €	8 747.79 €
8	Cloisons-Doublage-Faux plafonds-Peinture	TOGNETTY SAS AUBENAS	35 202.05 €	23 160.76 €	12 041.29 €
9	Revêtements de sols – Faiences	C.E.R.A. AUBENAS	21 187.70 €	12 033.60 €	9 154.10 €
10	Chauffage – Ventilation – Plomberie	ESTEVE LABEGUDE	72 646.04 €	44 731.00 €	27 915.05 €
11	Electricité – Courants faibles	ROBERT UCEL	26 889.50 €	18 372.00 €	8 517.50 €
Montant total H. T. des lots attribués			519 492.66 €	387 832.09 €	131 660.57 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** les marchés à intervenir entre la Commune et les différentes entreprises ;
- **Dit** que le lot n° 4 déclaré infructueux fera l'objet d'une prochaine délibération suite à une nouvelle consultation ;
- **Autorise** le Maire à signer les marchés correspondants et à effectuer toutes démarches relatives à ce dossier.

2/OBJET : Attribution du marché « Fourniture et installation d'un système de vidéoprotection urbaine »

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre des travaux pour la fourniture et l'installation d'un système de vidéoprotection urbaine, la procédure utilisée pour la mise en concurrence des entreprises est celle de la procédure adaptée.

Suite à la séance d'ouverture des plis du 30 août 2012 et à l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché à l'entreprise SNEF, Agence de VALENCE pour un montant H. T. de 56 807.25 € (67 941.47 € T.T.C.).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

12 voix pour

1 abstention (M. F. BOURDELIN)

- **Approuve** le marché à intervenir entre la Commune et l'entreprise SNEF de VALENCE.
- **Autorise** le Maire à signer le marché correspondant et à effectuer toutes démarches relatives à ce dossier.

3/OBJET : SDE 07 – Adhésion à la compétence facultative MDE-ENR

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du Conseil Municipal en date du 14 février 2011 la commune n'a pas souhaité adhérer à la compétence « facultative » MDE-ENR proposée par le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche (SDE07).

Cependant, compte tenu du nouveau règlement de subventions Eclairage Public du SDE07, il semblerait opportun d'adhérer à cette compétence afin de faire établir un schéma directeur de l'éclairage public de la commune et éventuellement procéder au remplacement des luminaires équipés de lampes à vapeur de mercure, appelées communément Ballon Fluorescent suite à la directive 2005/32/CE annonçant la fin de la commercialisation de ces lampes.

L'adhésion à cette compétence permettrait également à la commune de bénéficier, de la part du SDE 07, des services suivants :

- appui technique à la gestion des installations et en particulier pour la réalisation d'études énergétiques sur le patrimoine,
- assistance et conseils pour la gestion des consommations,
- assistance pour les projets d'investissement en matière énergétique, (photovoltaïque, chaufferies-bois...),
- gestion des certificats d'économie d'énergie...

S'agissant du financement de cette compétence facultative, une contribution de 0,40 euros par habitant a été retenue pour 2012 (0.40 € x 810 habitants = 324 €) pouvant être actualisée chaque année par le Comité Syndical du SDE 07 au moment du vote de son budget primitif.

Il indique également que ce transfert vaudrait pour une durée minimale de 6 ans avant de pouvoir reprendre la compétence transférée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide l'adhésion à compter de l'exercice 2013, de la commune de Saint Didier sous Aubenas à la compétence facultative « MDE-ENR » instaurée par le SDE 07 afin de pouvoir bénéficier de ses services en matière énergétique.

4/OBJET : Demande d'utilisation hebdomadaire de la Salle Polyvalente par l'association « Cool Danse »

Monsieur le Maire fait part de la création d'une nouvelle association sur la commune de Saint Didier sous Aubenas dénommée « Cool Danse ».

Il explique qu'un courrier a été adressé en Mairie par cette nouvelle association qui souhaiterait bénéficier d'un créneau horaire à la Salle Polyvalente pour donner des cours de danse de société en couple et de danse en ligne.

Le Président de l'association « Cool Danse » propose de bénéficier de la Salle Polyvalente chaque mercredi de 20 h 00 à 22 h 30.

Vu que le créneau horaire demandé est disponible, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité :12 voix pour

1 abstention (Marc GUYON, en qualité de membre de cette association n'a pas participé au vote)

- émet un avis favorable à l'utilisation de la Salle Polyvalente par l'association « Cool Danse » dont le siège social est situé à Saint Didier sous Aubenas ;
- décide que le créneau horaire du mercredi soir, de 20 h 00 à 22 h 30, sera réservé à cette association ;
- dit que cette association devra se conformer au règlement établi pour l'utilisation de la Salle Polyvalente au même titre que les autres associations de la Commune.

5/OBJET : Délibération relative à l'adhésion à la procédure de passation d'une convention de participation mise en concurrence par le Centre de Gestion de l'Ardèche.

Le Maire expose à l'assemblée :

« Un nouveau dispositif destiné à permettre aux collectivités de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents a été mis en place par le décret n° 2011-1474.

En conséquence, les anciennes aides accordées, notamment aux mutuelles des fonctionnaires territoriaux, directement par l'employeur, ou via le Comité des Œuvres Sociales, deviendront caduques au 1^{er} janvier 2013.

L'adhésion à une protection sociale complémentaire est facultative pour les agents actifs et retraités.

En outre, l'aide apportée par l'employeur aux actifs l'est aussi.

La participation de l'employeur, s'il y en a une, est versée soit directement à l'agent soit via une mutuelle, une institution de prévoyance ou une entreprise d'assurance sous forme d'un montant d'aide par agent, multiplié par le nombre d'agents.

Son montant peut être modulé selon le revenu ou la composition familiale de l'agent dans un but d'intérêt social.

La collectivité peut apporter sa participation soit au titre du risque « santé » (risques liés à l'intégrité physique de la personne et ceux liés à la maternité), soit au titre du risque « prévoyance » (risques liés à l'incapacité, l'invalidité et le décès), soit au titre des deux risques.

Pour chacun des deux risques ou les deux, la collectivité peut soit apporter sa contribution a priori sur tous les contrats des agents qui auront été labellisés, soit conclure une convention de participation après mise en concurrence entre les opérateurs précédemment cités, pour une durée de 6 années.

Dans ce dernier cas, seul le contrat souscrit auprès de l'opérateur retenu (en santé et/ou en prévoyance) pourra bénéficier de la participation de la collectivité.

En application de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984, le Centre de gestion a décidé de lancer une consultation en vue de conclure une telle convention de participation pour le seul risque « prévoyance », pour le compte des collectivités et établissements affiliés qui le demandent.

Cette mutualisation devrait permettre d'obtenir des conditions tarifaires attractives.

A l'issue de cette consultation, la collectivité conservera bien entendu la possibilité de ne pas signer la convention de participation proposée.

Le montant de la participation que la collectivité compte verser sera précisé à la signature de la convention. Ce montant, qui peut être modulé, ne pourra dépasser le montant total de la cotisation et aura été déterminé au préalable dans le cadre du dialogue social avec les représentants du personnel et après avis du Comité technique paritaire ».

Les membres du Conseil municipal,

Vu la saisine du Comité Technique Paritaire en date du 8 juin 2012 approuvant le choix de la convention de participation pour le risque Prévoyance,

Considérant l'intérêt de participer à la protection sociale complémentaire « prévoyance » des agents de la collectivité et de s'associer à la démarche de mutualisation proposée par le Centre de gestion, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **décident** de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'une **convention de participation au titre du risque « prévoyance »**, que va engager le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche conformément à l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984,
- **prennent acte**, qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la collectivité aura la faculté de ne pas signer la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche.

6/OBJET : Avenant n° 1 – Marché de maîtrise d'œuvre des travaux d'agrandissement et d'aménagement de l'école communale

VU le code des marchés publics,

VU le marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le cabinet FABRE & DOINEL approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2010,

Considérant que suite à l'attribution des marchés pour l'agrandissement de l'école le montant prévisionnel des travaux est passé de 410 000,00 € à 520 000,00 € (ramené à 500 000,00 € pour le calcul des honoraires) il convient de conclure un avenant d'augmentation du contrat de maîtrise d'œuvre signé avec le cabinet FABRE & DOINEL :

- Marché initial de maîtrise d'œuvre : 41 000,00 € H. T.
(pour mémoire taux de rémunération = 10 %)
- Montant de l'avenant n° 1 9 000,00 € H. T.
- **Montant du marché suite à avenant n° 1 50 000,00 € H. T.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- autorise le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant.

Questions et informations diverses :

✓ **Fête du 14 juillet :**

Peu de monde au concours de pétanque.

Veiller pour les prochaines éditions de la fête du 14 juillet à conserver l'aspect « populaire » du bal.

✓ **Fête des enfants :**

Prévue le dimanche 23 septembre 2012 au stade municipal Paul Névissas (repli à la salle polyvalente en cas de mauvais temps).

Ont prévu d'être présents : Marc Bacconnier, Céline Volle, Marc Guyon, Raymond Rouressol, Richard Massebeuf, Marie-France Bourdelin, Josiane Camoin et en principe Marie-Line François.

✓ **Agression au camping :**

Le Maire revient sur l'agression d'une fillette au camping.

La mise en place de la vidéo protection sur la commune permettra de faciliter le travail de la police dans ce genre d'affaires.

✓ **Stand de tir :**

M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal du courrier reçu de M. Le Sous-Préfet de Largentière relatif à des travaux réalisés au niveau du stand de tir permettant à court terme d'étendre les plages horaires des tirs autorisés.

M. Le Maire s'est opposé fermement par courrier à ce projet (zone inondable d'aléa fort + nuisances sonores + non-respect des arrêtés préfectoraux pris à ce sujet).

L'ensemble des conseillers municipaux soutient le Maire sur la position à tenir quant à ce dossier.

L'association « Les Riverains de Saint Didier », la FRAPNA et l'association de Pêche sont également fermement opposées à ce projet.

✓ **Travaux d'aménagement du Chemin des Vignettes :**

Lancement de la procédure d'appel d'offres dans le courant de la semaine prochaine.

✓ **Maison médicale :**

Projet de bail soumis pour avis aux futurs locataires (2 infirmières, 1 infirmier et 1 orthophoniste).

Début d'activité prévu en mars 2013.

✓ **Restaurant le Romarin :**

Les panneaux situés sur le trottoir le long de la RN102 gênant la visibilité ont été enlevés. Un panneau a été installé au niveau du grand point.

✓ **Travaux de voirie :**

Travaux en cours réalisés par l'entreprise EUROVIA.

Fin des travaux prévue à la fin du mois de septembre 2012.

✓ **Travaux chemin des Prades (eau, assainissement, réseaux électriques, télécom et éclairages publics)**

Travaux en cours.

Délais respectés.

✓ **Logements locatifs ADIS SA HLM (Le Clos des Ceps) :**

Les clefs ont été remises aux six familles locataires le 4 septembre.

✓ **La rentrée scolaire** à l'école René Cassin s'est bien passée.

✓ **Bar musical « Le Loft »** : projet annulé.

✓ **Plaque commémorative :**

Dimanche 14 octobre 2012 à 11 h 00 pose d'une plaque commémorative du 50^{ème} anniversaire de la fin de la guerre d'Afrique du Nord 1952-1962 au Rond-Point Sud de Saint Didier sous Aubenas.

✓ Réflexion sur l'opportunité d'installer un autre réfrigérateur à la Salle Polyvalente ?

✓ Marc BACCONNIER informe les membres du Conseil Municipal que certaines personnes sont gênées par le fait que le lotissement Prélafont soit régulièrement dénommé « Cité » Prélafont.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45
A Saint Didier sous Aubenas, le 17 septembre 2012

**Le Maire,
Richard MASSEBEUF**